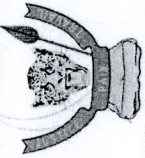


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 056/2023

A L'ALE « UPRODENKO »

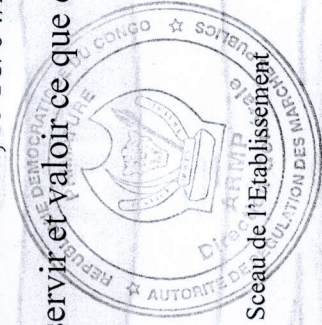
Après avoir reçu la Convention n° 7388/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le Bureau Central de Cocréation « BCECO », pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent trente-trois mille six cent septante deux, quatre-vingt-deux centimes (USD 733.672,82) et confirme le paiement de la redevance de C,7% dudit montant, soit dollars américains cinq mille cent trente-cinq, septante-un centimes (USD 5 135,71).

Fait à Kinshasa, le 18/04/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général



Sceau de l'Etablissement

✕